

Communiqué de presse le 30 juillet 2008

Ken Williams

Directeur national du Marketing

Legalet - Amérique du Nord



Le Pouvoir de la Nouvelle-Écosse a maintenant approuvé Legalett (www.Legalett.ca) pour leur charge des mètres pour l'énergie "de Temps de jour". Cela admettra que les propriétaires des maisons chauffées électriquement par un système Legalett, d'acheter l'énergie pendant les heures de période creuse et le conserver dans la Fondation Au-Sol Protégée du Gel (FPSF) isolé formidable de Legalett. Dans la Nouvelle-Écosse, l'électricité utilisée dans les heures période de pointe peut coûter 15.320 cents/KWH par opposition au taux favorisé de 5.335 cents/KWH dans des heures période creuse (temps nocturnes). Cela signifie qu'une maison Legalett peut coûter jusqu'à 65 % moins pour chauffer pendant les heures de temps de jour sous le programme d'épargne d'énergie de Pouvoir de la Nouvelle-Écosse. Les économies semblables sont disponibles n'importe où quand Legalett est utilisé avec ce type de mètres de charge d'énergie "de Temps de jour".

